

2024-02-27-N05

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

Nomenclature : 7.5.6.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**  
-----  
**CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Mardi 27 Février 2024, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 20 Février 2024

**Présents** : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, CAMI Patricia, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUÉS Dominique, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima, THOMAS Patrick, VIDAL Sylvie,

**Absents excusés :**

CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, NOGUERA Joseph,

**Absents ayant donné procuration :**

BOUTELLIER Jean-Pierre à Jacques GARSAU,  
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,  
PINELL Daniel à Régis BIENAIME,  
TIGNON Magalie à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie

LAFFON-LE GALL Emilie a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**FONDS MUNICIPAL D'AIDE A L'AMELIORATION DES FACADES.  
ATTRIBUTION DE SUBVENTION.**  
-----

Le Maire,

Rappelle que, depuis sa création en 1989, le fonds municipal d'aide à l'amélioration des façades a toujours constitué un outil efficace d'embellissement de la Ville, permettant ainsi d'attribuer, sous certaines conditions une subvention aux propriétaires rénovant les façades de leurs immeubles,

Rappelle la délibération 2023-04-11-N14 du 11 avril 2023 fixant, entre autre, le barème de l'aide communale,

Informe que le versement de la subvention est réalisé sur présentation de la facture acquittée,

Présente au Conseil Municipal le dossier pour la façade de l'immeuble situé 71, avenue Jean Jaurès,

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20240227-2024-02-27-N05-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2024  
Date de dépôt en préfecture : 15/03/2024

**CONSIDERANT** la complétude du dossier présenté,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** pour l'attribution de la subvention **SOUS RESERVE** de la fourniture de la facture acquittée et conforme au devis,

**FIXE** le montant de la subvention à 1 291 € 50 (mille deux cents quatre-vingt-onze euros cinquante centimes) pour la façade nord de l'immeuble situé 71, avenue Jean Jaurès, cadastré AR 698, et appartenant à la S.C.I. Aires, sise à Saint Génis des Fontaines,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 et suivants,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

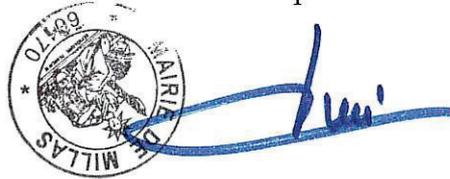
Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
LAFFON-LE GALL Emilie



Le Maire,  
Jacques GARSAU



**Certifié exécutoire**

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le  
Le Maire

**15 MARS 2024**

- \* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- \* Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **18.03.2024**

Notifié le

Accusé de réception en préfecture  
06246601088-20240227-2024-02-27-N05-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2024  
Date de réception préfecture : 15/03/2024